

maître d'ouvrage

Préfecture

d'Eure-et-Loir

Ministère de l'Énergie - Transition

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etabli par : Bureau systèmes d'information géographique

Communauté de communes

TERRES DE PERCHE

PLAN DES SERVITUDES

Partie sud

Date de réalisation : 05 juin 2023

maître d'oeuvre

Direction Départementale

des Territoires d'Eure-et-Loir

Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective
17, place de la République - CS 40517
28000 CHARTRES CEDEX
tél : 02 37 20 40 60

LEGENDE

AC1 : Périmètre de protection de monument historique

AC1 : Monument Historique Surfacique

AS1 : Protection des eaux potables et minérales (captage ou source)

AS1 : Périmètres de protection des eaux potables et minérales

Non Aedificandi

Protection Immédiate

Protection Rapprochée

I3 : Canalisations de gaz

I4 : Servitude au voisinage d'une ligne d'électricité aérienne

JS1 : Installations Sportives (Générateur)

JS1 : Protection des installations sportives

PT1 : Installation pour la réception radioélectrique

PT1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques

PT2 : Installation pour l'émission et la réception radioélectrique

PT2 : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles

PT3 : Servitude attachée aux réseaux de télécommunication

T1 : Voies ferrées génératrices

T1 : Servitude relative aux voies ferrées

EL7 : Alignement des voies publiques
Les données sont à demander aux gestionnaires

T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement
L'ensemble du territoire national est concerné en dehors des périmètres des servitudes T4 et T5

This map displays the commune of Terres de Perche, outlined in a thick dark red line. The map is overlaid with various colored and patterned areas representing different types of servitudes and protected zones. Orange circles and polygons indicate AC1 (Monument Historique Surfacique) and AC1 (Périmètre de protection de monument historique). Blue hatched areas represent AS1 (Protection des eaux potables et minérales). Pink dotted areas represent I3 (Canalisations de gaz). Purple dotted areas represent I4 (Servitude au voisinage d'une ligne d'électricité aérienne). Green hatched areas represent JS1 (Installations Sportives). Blue and purple hatched areas represent PT1 and PT2 (radioelectric protection servitudes). Blue dashed lines represent PT3 (telecommunication servitude). Black lines represent T1 (Voies ferrées génératrices). A scale bar at the bottom left shows 0, 1000, and 2000 metres. Numerous communes are labeled on the map, including Marolles-les-Buis, Saint-Victor-de-Buthon, Montreu, Montlondon, Champrond-en-Gatine, Saint-Denis-des-Puits, Villebon, Cernay, Marcheville, Les Corvees-les-Yys, Nonvilliers-Grandhoux, Les Châtelliers-Notre-Dame, Saint-Eman, Illiers-Combray, Méréglise, Montigny-le-Chartif, Chassant, La Croix-du-Perche, Argenvilliers, Vichères, Beaumont-les-Autels, Miermagne, Luigny, Unverre, Dam pierre-sous-Brou, Brou, Yèvres, and Vieuvicq.